



ÉTHIOPIE¹

Etat : 1^{er} novembre 2024

Index

Aperçu des effets de la convention	1
Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (cf. ch. IV)	2
Attestation de résidence	3

Aperçu des effets de la convention

I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt éthiopien Désignation	Impôt éthiopien Taux %	Dégrèvement conventionnel de %	à %	Procédure	Remarques voir chiffres
Dividendes – Règle – Participations dès 25 %	withholding tax	10	-	10	Réduction/ remboursement	II 1
		10	5	5		
Intérêts – Règle	withholding tax	10	5	5	Réduction/ rem- boursement	II 2
		10	5	5		
Redevances	withholding tax	5	-	5	Réduction/ rem- boursement	II 3

II. Particularités

- Le taux de la retenue à la source éthiopien sur les dividendes est de 10 %. Il est de 5 % si la société à laquelle le dividende est versé détient directement une participation d'au moins 25 % dans le capital de la société qui verse le dividende et si cette participation est détenue pendant au moins 365 jours. Le taux est également de 5 % si le bénéficiaire effectif est une institution de prévoyance ou la banque centrale en Suisse.

- Le taux de retenue à la source éthiopien sur les intérêts est de 10 %.

¹ Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.

3. Un impôt à la source de 5 % est prélevé sur les redevances de licence.

III. Procédure

Nous ne disposons d'aucune information fiable concernant la procédure. En particulier, nous ne savons pas encore si l'Éthiopie accorde les dégrèvements sur la seule base de l'adresse de paiement en Suisse, si une attestation de domicile est demandée ou si l'Éthiopie éditera une formule particulière.

IV. Dégrèvements particuliers des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (Notice DA-M)
[Toutes les notices concernant l'impôt anticipé regroupées \(admin.ch\)](#)

Certificate of Residence**Attestation de résidence**

It is hereby certified that the
claimant

Il est attesté par la présente que
le requérant

at the time of the receipt of the income
concerned was a resident of Switzerland
for the purposes of the double tax treaty
of 29 July 2021 between Switzerland
and Ethiopia.

était à la date d'échéance des revenus
concernés un résident de Suisse au sens
de la convention de double imposition du
29 juillet 2021 entre la Suisse et l'Éthio-
pie.

Date:

Sceau et signature: